

Appel à communication sur le thème de « l'analyse des politiques éducatives » pour le prochain congrès de l'Association française de Science politique (Grenoble 2009).

Section thématique 29 Appel à communications

Pour une analyse des politiques publiques de l'éducation

Responsables

Patricia Legris (Université Paris 1, CRPS) patricia.legris@gmail.com

Xavier Pons (CNRS, CEVIPOF) ponsx@wanadoo.fr

Date limite : 15 octobre 2008

Les propositions de communications sont à envoyer par courriels aux responsables de la ST.

Chaque année est marquée en France par un grand débat sur les politiques éducatives qui suscite passions, large couverture médiatique et manifestations d'ampleur (les effets de la décentralisation en 2004, la réforme du baccalauréat en 2005, l'enseignement de la lecture en 2006, la carte scolaire en 2007 etc.). Or l'analyse des politiques publiques n'a à ce jour pratiquement pas investi ce secteur d'activité, contrairement à l'histoire et à la sociologie en particulier. Si le croisement heuristique de ces différentes disciplines contribue à produire les premiers travaux de sociologie de l'action publique en matière d'éducation, cette dernière, en tout cas jusqu'à une période récente, manque « de cadres globaux permettant d'intégrer l'étude des idées et des valeurs qui orientent la prise de décision » (van Zanten 2004, p. 24). Cette section thématique du Xe Congrès de l'Association française de science politique propose donc d'interroger à la fois le positionnement particulier de la science politique dans ce secteur et de donner la parole aux recherches les plus récentes en sciences sociales qui mobilisent les outils conceptuels et théoriques de l'analyse des politiques publiques. Deux séances peuvent être envisagées dans cette perspective, dans lesquelles les études comparatives ou consacrées à un autre espace politique que la France seront particulièrement bienvenues.

- **Sciences politiques et sciences d'État : l'ouverture problématique du secteur de l'éducation.** Cette séance entend poser la question de l'éventuelle autonomie sectorielle des politiques éducatives à deux niveaux d'analyse différents mais liés entre eux : celui des acteurs politiques intervenant dans le processus d'action publique en éducation et celui du contenu des expertises politiquement légitimes. Il s'agit donc d'analyser comment l'administration pense sa fonction et présente ses pratiques, et d'en déduire les spécificités de l'analyse proposée par la science politique (en particulier l'analyse des politiques publiques) ; mais aussi de déconstruire, par des comparaisons intersectorielles ou internationales, la représentation, largement véhiculée par l'administration, d'un système éducatif fonctionnant comme un monde clos non soumis aux évolutions sociales et aux politiques publiques mises en œuvre dans d'autres secteurs.

- **Les États éducateurs en action.** Cette séance est volontairement classique et doit permettre d'étudier des séquences d'action publique balisées d'un point de vue théorique (prise de décision,

liens centre/périphérie, sociologie de l'administration etc.) mais encore largement inconnues dans ce secteur d'action publique. Elle pourra notamment poser la question du néo-corporatisme et permettre d'analyser les formes et évolutions des interactions entre acteurs politiques et acteurs professionnels dans l'orientation des politiques éducatives. La comparaison internationale des formes d'action publique en matière d'éducation s'insère également dans cette problématique.